Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

Aygues Ouvèze EN PROVENCE
Communauté de communes
CAMARET-SUR-AYGUES
LAGARDE-PARÉOL
PIOLENC
SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES
SÉRIGNAN-DU-COMTAT
TRAVAILLAN
UCHAUX
VIOLÈS

RAPPORT ANNUEL 2025

Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

Préambule

En vertu du Code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la question des déchets dans la politique de développement durable de la Communauté de communes. Il doit lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

Sommaire

Présentation générale du service

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES 4
1.Le territoire desservi 5
1.1 Présentation du périmètre 5
1.2 Compétences 6
2. Organisation du service de collecte 6
2.1 Collecte des ordures ménagères résiduelles, emballages ménagers recyclables, verre, papier et biodéchets 7
2.2 Collectes spécifiques 12
3. Les déchetteries 13
3.2 Type de déchets acceptés 14
3.3 Équipements disponibles liés aux apports en déchetteries 15
3.4 L'accès aux déchetteries pour les professionnels 15
3.5 Fréquentation des déchetteries 15
4. Producteurs de déchets non ménagers 16
5. Bilan des tonnages 16
5.1 Les déchets ménagers 16
5.2 Les déchets issus des déchetterie 18
6. Prévention des déchets ménagers et assimilés 20
7. Le traitement 21
7.1. Localisation des unités de traitement 21
7.2 Nature des traitements et des valorisations 21
7.3 Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique 22
7.4 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage 23
8. Mesures de prévention des effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement 23
PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS 24
1. Modalités d'exploitation du service 25
2. Montants annuels 27
2.1 Montants annuels des dépenses et des recettes 27
2.2 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 27
3. Modalités d'établissement de la TEOM 28
4. Produits du service de gestion des déchets 28
4.1 Produits de droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés 28
4.2 Produits des régies des déchets 28
6. Aides et soutiens 29
7. Recettes perçues au titre de la valorisation 29

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

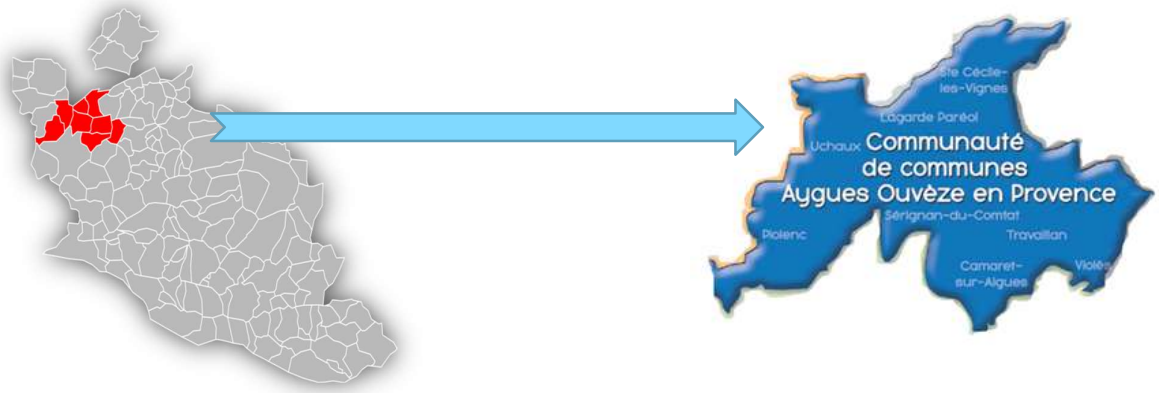
PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

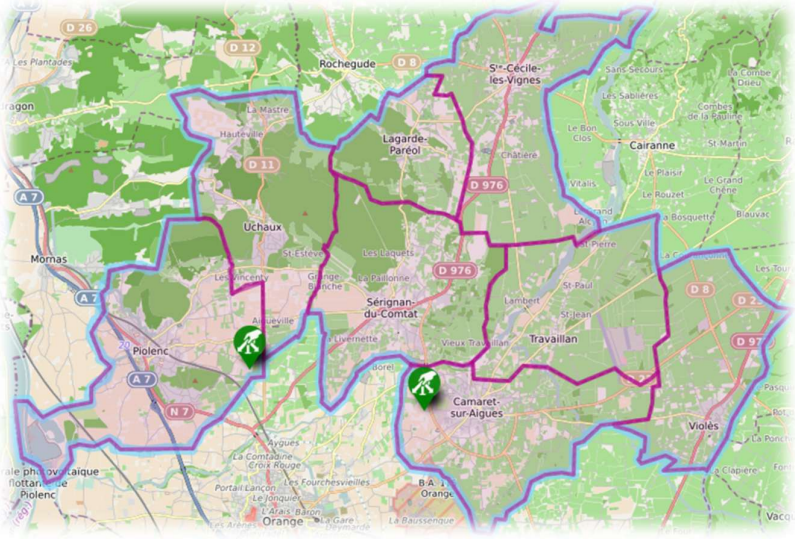
1.Le territoire desservi

1.1 Présentation du périmètre

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) composé de huit communes : Camaret-sur-Aygues, Lagarde-Paréol, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Travaillan, Uchaux et Violès, sur un territoire à dominante rurale de 142 km² pour 20 691 habitants. La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est considérée comme un territoire mixte à tendance rurale.



8 communes **20 691** habitants **2** déchetteries



Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

1.2 Compétences

Les compétences en matière d'élimination des déchets sont :

- La **collecte des déchets ménagers** effectuée en porte-à-porte ou en apport volontaire.
- **L'exploitation de deux déchetteries** intercommunales de Camaret-sur-Aygues et de Piolenc.
- Le **traitement des déchets ménagers**.

2. Organisation du service de collecte

Il existe plusieurs modes de collecte en fonction des flux de déchets.

Type de déchets	Mode de collecte		
	Porte à porte	Apport volontaire	Déchetterie
Ordures ménagères résiduelles	✓	✓	
Emballages ménagers recyclables	✓	✓	
Papier		✓	✓
Verre		✓	✓
Biodéchets		✓	
Cartons	✓ (pour les professionnels)	✓	✓
Encombrants	✓		✓
Déchets verts			✓
Gravats			✓
Bois			✓
D.E.E.E.			✓
Déchets dangereux			✓
Textiles		✓	✓
Ferraille			✓
Huile de vidange			✓
Piles		✓	✓

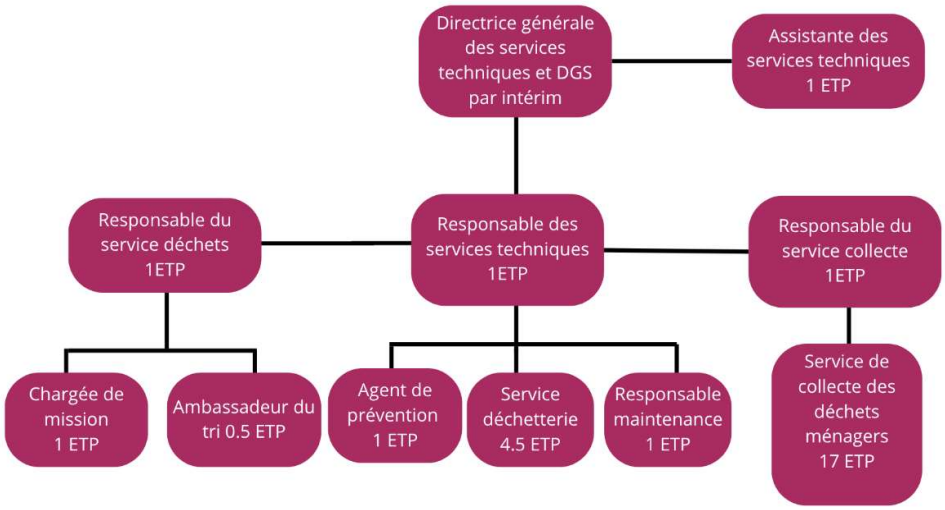
Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

2.1 Collecte des ordures ménagères résiduelles, emballages ménagers recyclables, verre, papier et biodéchets

La Communauté de communes assure la collecte des déchets ménagers de façon séparative selon les flux suivants :

- Ordures ménagères résiduelles (OMR),
- Emballages ménagers recyclables (EMR),
- Papier,
- Verre,
- Biodéchets,
- Cartons.

31 agents sont affectés au service de gestion des déchets suivant l'organigramme ci-dessous.



Il existe deux modes de collecte : le porte-à-porte et l'apport volontaire avec pour objectif la généralisation de l'apport volontaire sur tout le territoire. La collecte en point d'apport volontaire concerne aujourd'hui environ 76,99% de la population.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

Évolution de la population desservie par le service ces 5 dernières années

Période	Population	Population en PAP	Population en AV	% AV
2020	19 817	7507	12 310	62,12
2021	20 013	7531	12 482	62,37
2022	20 244	7155	13 089	64,66
2023	20 358	6075	14 283	70,16
2024	20 473	4891	15 582	76,11
2025	20 691	4760	15 931	76,99

Communes	Collecte en porte à porte (OMR et EMR)	Collecte en point d'apport volontaire
Camaret-sur-Aygues	En zone rurale	✓
Lagarde Paréol		✓
Piolenc	En zone rurale	✓
Sainte-Cécile-les-Vignes	*	✓
Sérignan-du-Comtat	En zone rurale	✓
Travaillan	✓	✓
Uchaux	✓	✓
Violès	✓	Lotissement et Camping

*Gros producteurs exclusivement.

L'apport volontaire est composé de colonnes enterrées pouvant recevoir les flux de déchets suivants : les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables, le verre, le papier, les biodéchets.
Certains points d'apport volontaire sont également équipés d'une colonne à cartons depuis le mois d'octobre 2022.

Les points d'apport volontaire ont été mis en fonctionnement pour les secteurs les plus urbanisés (centre-ville) des communes de Camaret-sur-Aygues, Piolenc, Sérignan-du-Comtat, Uchaux et Travaillan ainsi que lors de l'aménagement de nouveaux lotissements de plus de 10 lots. Les communes de Lagarde-Paréol et de Sainte-Cécile-les-Vignes, sont intégralement couvertes par le mode de collecte en apport volontaire.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

87 points d'apport volontaire ont été aménagés, avec au minimum 5 colonnes :

- une ou plusieurs pour les ordures ménagères résiduelles,
- une ou plusieurs pour les emballages ménagers recyclables,
- une pour le verre,
- une pour le papier,
- une pour les biodéchets.

La collecte est effectuée intégralement en régie.

2.1.1 Fréquences de collecte

Les fréquences de collecte de chaque flux sont définies comme suit :

Flux	ORDURES MENAGERES		EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES		BIODECHETS	VERRE	PAPIER	Carton
Mode de collecte	En Porte à porte	En apport volontaire colonnes enterrées	En Porte à porte	En apport volontaire colonnes enterrées	En apport volontaire colonnes enterrées	En apport volontaire colonnes aériennes et enterrées	En apport volontaire colonnes aériennes et enterrées	En apport volontaire colonnes aériennes
Fréquence de collecte	1 fois par semaine (C1)	2 à 3 fois par semaine (C2 à C3)	1 fois par semaine (C1)	2 à 3 fois par semaine (C2 à C3)	1 fois par semaine (C1)	Fréquence adaptée au niveau de remplissage	Fréquence adaptée au niveau de remplissage	2 fois par semaine (C2)

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

2.2.2 Calendrier de collecte

Un calendrier de collecte est établi par commune pour la collecte en porte-à-porte. La collecte en point d'apport volontaire peut être adaptée en fonction du niveau de remplissage des colonnes grâce à l'ajout de collectes si nécessaire ou à la modification des jours de collecte.

Communes	Ordures Ménagères Résiduelles en porte à porte	Ordures Ménagères Résiduelles en point d'apport volontaire	Emballages Ménagers Recyclables en porte à porte	Emballages Ménagers Recyclables en point d'apport volontaire	Biodéchets en point d'apport volontaire	Verre en point d'apport volontaire	Papier en point d'apport volontaire
Camaret-sur-Aygues	Lundi	Lundi, mercredi, vendredi	Mercredi	Mardi, jeudi	Jeudi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Lagarde-Paréol	-	Lundi, mercredi, vendredi	-	Mardi, jeudi	Jeudi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Piolenc	Jeudi	Lundi, mercredi, vendredi	Mercredi	Mardi, jeudi	Mercredi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Sainte-Cécile-les-Vignes	-	Lundi, mercredi, vendredi	-	Mardi, jeudi	Jeudi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Sérignan-du-comtat	Lundi	Lundi, mercredi, vendredi	Mercredi	Mardi, jeudi	Mercredi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Travaillan	Lundi	Lundi, mercredi, vendredi	Mercredi	Mardi, jeudi	Jeudi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Uchaux	Jeudi	Lundi, mercredi, vendredi	Mercredi	Mardi, jeudi	Mercredi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne
Violès	Vendredi	Lundi, mercredi, vendredi	Mercredi	Mardi, jeudi	Jeudi	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne	Jour de collecte adapté au taux de remplissage de la colonne

Les colonnes à cartons sont collectées pour l'ensemble des communes le lundi et le vendredi.
Dans un but d'optimisation, les jours de collecte des communes de Sérignan-du-Comtat, Travaillan et d'Uchaux ont évolués en cours d'année.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

2.2.3 Équipements disponibles liés à la collecte en porte-à-porte et apport volontaire

2025	Ordures ménagères		Emballages ménagers recyclables		Biodéchets	Verre	Papier
Type de contenant	Bac 140 litres	Colonne enterrée	Sacs jaunes	Colonne enterrée	Colonne enterrée	Colonne	Colonne
Nombre de contenants disponibles	1 700	161	/	156	78	93	91
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 2,8	1 pour 98,95	/	1 pour 102,12	1 pour 204,24	1 pour 222,48	1 pour 1127,37
Tonnage collecté (en t)	1433	2657	138	456	86	728	204

1.3.1 La pré-collecte

Plusieurs contenants sont distribués aux usagers afin de faciliter le tri à la source en fonction du type de collecte (porte-à-porte ou point d'apport volontaire).

Types	Distribution	Types de collecte concernés	Lieux de distribution
Sac	Deux rouleaux de sacs jaunes sont distribués par foyer de 4 personnes (distribution en mairie) soit 50 sacs jaunes	Porte à porte	Mairies
Cabas	Un cabas est distribué par foyer lors de la mise en place de la collecte en apport volontaire pour la collecte des emballages ménagers recyclables	Apport volontaire	Siège de la Communauté de communes
Bio-seau	Un bio-seau est distribué par foyer lors de la mise en place de la collecte en apport volontaire pour la collecte des biodéchets	Apport volontaire	Siège de la Communauté de communes
Bac	Un bac d'ordures ménagères résiduelles est distribué pour chaque habitation (ou déjà sur place)	Porte à porte	Demande à effectuer à la Communauté de communes
Composteur	La Communauté de communes met à disposition des foyers un composteur de 320 litres moyennant une participation de 15€	-	Siège de la Communauté de communes

43 composteurs ont été distribués en 2025 (83 en 2024).

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

2.2 Collectes spécifiques

2.2.1 La collecte pour les personnes à mobilité réduite

Le service de collecte des déchets pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est destiné à permettre aux personnes qui n'ont pas les moyens physiques de se rendre aux différents points d'apport volontaire, de se débarrasser de leurs déchets ménagers. Il s'agit d'un service gratuit.
Il s'adresse donc uniquement aux personnes à mobilité réduite, aux handicapés, aux personnes isolées sans aide connue.
Occasionnellement, une personne isolée et n'ayant aucune aide connue, peut demander à bénéficier de ce service en cas d'accident ou d'opération lui provoquant une immobilisation temporaire.

Communes concernées	Nombre de foyers concernés au 31/12/2025
Camaret-sur-Aygues	31
Lagarde-Paréol	1
Piolenc	35
Sainte-Cécile-les-Vignes	12
Sérignan-du-Comtat	12
Travaillan	5
Uchaux	14
TOTAL	110 foyers

110 foyers ont bénéficié de ce service en 2025. Ce nombre est voué à être constamment en évolution. Sept personnes supplémentaires ont bénéficié du services par rapport à l'année 2024. La collecte s'effectue une fois par semaine pour chaque foyer concerné.

2.2.2 Collecte des encombrants pour les personnes en difficulté de mobilité

En cas de difficulté de mobilité, une collecte à domicile des encombrants (mobilier, cartons vides, déchets d'équipements électriques et électroniques) est effectuée gratuitement après inscription dans les mairies ou sur le site internet de la Communauté de communes (http://www.ccayguesouveze.com).
Cette collecte est réalisée une fois par mois.

En 2025, 237 collectes d'encombrants ont été effectuées pour des personnes ne pouvant se déplacer en déchetterie.

Le règlement de collecte des encombrants a fait l'objet d'une mise à jour validée lors du conseil communautaire du 18 décembre pour une mise en application au 1er janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

2.2.3 Service de broyage des déchets verts à domicile

Le service de broyage des déchets verts à domicile a été mis en place en 2020. Ce service est exclusivement destiné aux particuliers.

Service de broyage à domicile des déchets verts - 2025		
Nombre de prestations	Volume de broyat	Recette
28	136 m³	2 630 €

La réservation de ce service s'effectue sur demande, au siège de la Communauté de communes ou par mail.

21 prestations ont été réalisées en 2024.

3. Les déchetteries

L'accès aux déchetteries est gratuit pour les particuliers et les services municipaux des communes membres de la Communauté de communes. Depuis le 1er novembre 2011, chaque foyer dispose d'une carte d'accès à la déchetterie. Cette carte d'accès donne droit à un nombre limité de passages dans le temps (52 passages par an) et limité à 2 m^3 par semaine. En cas de perte de cette carte, le renouvellement est payant (10 €).

Le règlement intérieur des déchetteries a fait l'objet d'une mise à jour validée lors du conseil communautaire du 18 décembre pour une mise en application au 1er janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

3.2 Type de déchets acceptés


Gravats


Déchets verts


Batteries


Métaux

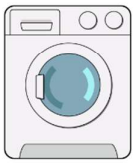

Ampoules


Textiles


Petits électroménagers


Mobiliers


Réfrigérateur congélateur


Gros électroménagers


Ecrans


Bouteilles de gaz


Encombrants


Cartouches d'encre


Cartons


Déchets diffus spécifiques (DDS)


Piles et accumulateurs


Bois traité



Papiers


Huile de vidange


Verres


Huiles de fritures


Pneumatiques

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

3.3 Équipements disponibles liés aux apports en déchetteries

2025	Gravats	Encombrants	Végétaux	Ferraille	Carton	Bois	Déchets dangereux	Mobilier
Nombre de contenants disponibles	2	5	3	2	2	4	2	2
Type de contenant	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Benne en déchetterie	Armoire	Benne déchetteries
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 10346	1 pour 4138	1 pour 6897	1 pour 10346	1 pour 10346	1 pour 5173	1 pour 10346	1 pour 10346
Tonnage collecté	2522,98	1340,42	3290,8	344,02	288,52	628	22,09	655,41

3.4 L'accès aux déchetteries pour les professionnels

L'accès est payant pour les professionnels suivant le type de matériaux apportés. Seuls les professionnels ayant leur siège social dans l'une des communes de la Communauté de communes peuvent accéder aux déchetteries. Chaque professionnel qui fait au préalable la demande, possède une carte avec lecture informatisée qui fonctionne par prépaiement. Ces cartes sont créditées de 1 à 20 unités et sont débitées à chaque passage. Ces cartes peuvent être rechargées en se rendant au siège de la Communauté de communes.

Tarifs pour les professionnels

	Tarifs en €
Gravats	25 € / m³
Encombrants	50 € / m³
Végétaux	25 € / m³
Bois de classe B	25 € /m³
Cartons et ferrailles	Gratuit

Les tarifs ont fait l'objet d'une évolution début 2026 (cf règlement des intérieur des déchèteries).

3.5 Fréquentation des déchetteries

Suite à plusieurs pannes du système d'accès et à des détériorations des barrières, le nombre de passages réels sur l'année 2025 n'a pas pu être quantifié. Une réflexion devra être menée pour améliorer le système d'accès en déchetterie..

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

4. Producteurs de déchets non ménagers

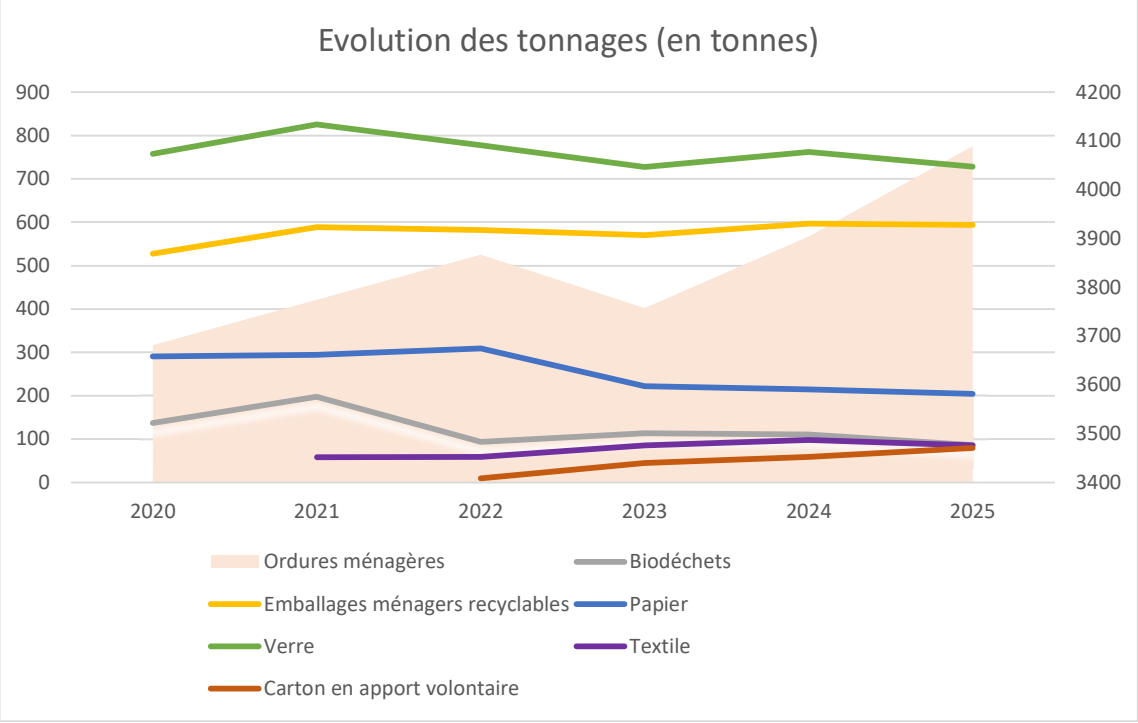
En 2025, aucun seuil de collecte a été appliqué pour les producteurs non ménagers. Une réflexion devra être menée pour appliquer un seuil de collecte conformément à la réglementation.

5. Bilan des tonnages

5.1 Les déchets ménagers

5.1.a Evolution des tonnages

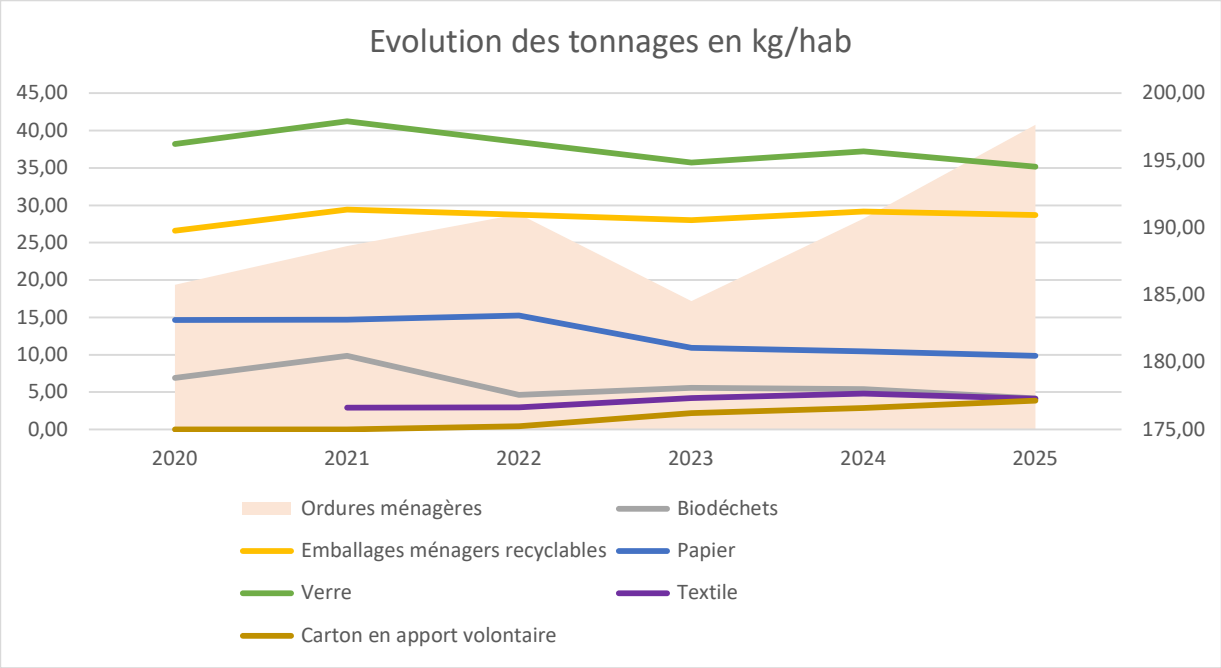
Années	Ordures ménagères	Biodéchets	Emballages ménagers recyclables	Papier	Verre	Textile	Carton en apport volontaire	Total
2020	3681,22	137	527,12	290,46	757,42			5393,22
2021	3774,73	197,34	588,74	294,42	825,68	58,04		5738,95
2022	3866,88	93,78	582,02	308,74	778,02	59,44	9,18	5698,06
2023	3757,06	113,58	570,22	221,91	727,38	85,664	44,48	5520,294
2024	3903,68	110,52	596,82	214,62	761,78	98,03	59	5744,45
2025	4089,38	86,2	593,66	204,06	727,82	85,376	79,69	5866,186
Evolution 2025/2024 (%)	4,76%	-22,01%	-0,53%	587,90%	-4,46%	-12,91%	35,07%	2,12%



Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

5.1.a Evolution des tonnages par habitants

kg/habitant	Ordures ménagères	Biodéchets	Emballages ménagers recyclables	Papier	Verre	Textile	Carton en apport volontaire	Total
2020	185,76	6,91	26,60	14,66	38,22		-	272,15
2021	188,61	9,86	29,42	14,71	41,26	2,90	-	286,76
2022	191,01	4,63	28,75	15,25	38,43	2,94	0,45	281,47
2023	184,55	5,58	28,01	10,90	35,73	4,21	2,18	271,16
2024	190,67	5,40	29,15	10,48	37,21	4,79	2,88	280,59
2025	197,64	4,17	28,69	9,86	35,18	4,13	3,85	283,51
Evolution 2025/2024	3,65%	-22,83%	-1,58%	-5,92%	-5,46%	-13,83%	33,64%	1,04%
Valeur moyenne en région PACA en 2023	331	0,2	40		26	2	NC	



Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

Tonnages (en t) par mode de collecte	Années	Tonnage collecté en porte-à-porte	Tonnage collecté en apport volontaire	Pourcentage de tonnage collecté en point d'apport volontaire (en %)	Pourcentage de tonnage collecté en porte à porte (en %)	Total
OMR	2020	2427	1254	34	66	3681
	2021	2233	1541	41	59	3775
	2022	2127	1740	45	55	3867
	2023	1383	2374	63	37	3757
	2024	1595	2308	59	41	3903
	2025	1433	2657	65	35	4089
EMR	2020	209	318	60	40	527
	2021	197	391	66	34	589
	2022	264	318	55	45	582
	2023	187	383	67	33	570
	2024	149	448	75	25	597
	2025	138	456	77	23	594

5.2 Les déchets issus des déchetterie

Evolution des flux des déchèterie (en t)	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025-2024
Gravats	2800,80	2814,72	3166,44	2522,98	-20%
Déchets Non Valorisables	1397,38	1478,52	1540,12	1340,52	-13%
Ferraille	343,92	341,52	323,12	342,92	6%
Batteries	4,75	2,29	3,57	1,1010	-69%
Autre métal	1,71	0,31	0,82	0,1060	-87%
Benne Eco Mobilier	540,22	573,00	569,56	655,41	15%
Cartons	330,55	298,90	300,68	288,52	-4%
Bois	631,52	577,22	519,05	628,00	21%
Déchets diffus spécifiques	17,81	22,29	24,57	22,09	-10%
Emballages Souillés Standards	2,01	4,31	5,58	5,88	5%
Huiles Alimentaires	0,80	1,42	2,24	2,268	1%
Huiles Usagées	12,56	12,65	10,08	16,35	62%
DEEE	214,73	202,26	215,02	212,39	-1%
Piles	7,04	2,01	1,23	0,46	-63%
Cartouches d'encre	-	0,23	0,29	0,26	-10%
Végétaux	2583,28	2898,04	3127,88	3290,80	5%
Pneus	8,74	11,35	15,85	16,37	3%
Total	8897,82	9241,03	9826,09	9346,43	-5%

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

Evolution des flux des déchèterie (en kg/hab)	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025-2024
Gravats	138,35	139,04	156,41	121,94	-22%
Déchets Non Valorisables	69,03	72,63	75,23	64,79	-14%
Ferraille	16,99	16,78	15,78	16,57	5%
Batteries	0,23	0,11	0,17	0,05	-69%
Autre métal	0,08	0,02	0,04	0,01	-87%
Benne Eco Mobilier	26,69	28,15	27,82	31,68	14%
Cartons	16,33	14,68	14,69	13,94	-5%
Bois	31,20	28,35	25,35	30,35	20%
Déchets diffus spécifiques	0,88	1,10	1,20	1,07	-11%
Emballages Souillés Standards	0,10	0,21	0,27	0,28	4%
Huiles Alimentaires	0,04	0,07	0,11	0,11	0%
Huiles Usagées	0,62	0,62	0,49	0,79	60%
DEEE	10,61	9,94	10,50	10,26	-2%
Piles	0,35	0,10	0,06	0,02	-63%
Cartouches d'encre	NC	0,01	0,01	0,01	-11%
Végétaux	127,61	142,35	152,78	159,04	4%
Pneus	0,43	0,56	0,77	0,79	2%
Total	**439,53**	**454,69**	**481,69**	**451,71**	-6%

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

6. Prévention des déchets ménagers et assimilés

En 2025, les tonnages de déchets ménagers et assimilés (DMA) sont de 15 212,61 tonnes pour 20 691 habitants, soit un ratio de 735,23 kg/an/hab

	2010	2024	2025	Evolution 2024/2010 (en %)	Indice de réduction 2025
Nombre d'habitants	17318	20473	20691	+18,2%	
Types de déchets en tonnes					
OMR	4 501,48	3 903,68	4 089,38	-9,2%	90,85
EMR	257,91	596,82	593,66	+130,2%	230,18
Papier	361,11	214,62	204,06	-43,5%	56,51
Verre	557,91	761,78	727,82	+30,5%	130,45
cartons PAV	-	59,00	79,69	NC*	NC*
textiles	-	98,00	85,38	NC*	NC*
Gravats	2 476,92	3 166,00	2 522,98	+1,9%	101,86
Végétaux	1 738,76	3 128,00	3 290,80	+89,3%	189,26
Ferraille	300,65	323,00	342,92	+14,1%	114,06
Batteries	1,20	3,57	1,10	-8,3%	91,75
Encombrants	1 317,10	1 540,00	1 340,52	+1,8%	101,78
Bois	538,19	519,05	628,00	+16,7%	116,69
Mobilier	/	570,00	655,41	NC*	NC*
D.E.E.E.	133,10	215,00	212,39	+59,6%	159,57
Cartons	188,80	301,00	288,52	+52,8%	152,82
Bio-déchets	/	110,52	86,20	NC*	NC*
Métal	NC*	0,82	0,11	NC*	NC*
Déchets diffus spécifiques	NC*	24,57	22,09	NC*	NC*
Emballages souillées	NC*	5,58	5,88	NC*	NC*
Huiles alimentaires	NC*	2,24	2,27	NC*	NC*
Huiles usagées	NC*	10,08	16,35	NC*	NC*
Piles	NC*	1,23	0,46	NC*	NC*
Cartouche d'encre	NC*	0,29	0,26	NC*	NC*
Pneus	NC*	15,85	16,37	NC*	NC*
Total	12 373,13	15 570,70	15 212,61		
kg/hab CCAOP	714,47	760,55	735,23		
kg/hab Région PACA 2023 (source : ORDEEC)			669,00		

** : données non comprises dans le rapport annuel 2010.*

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

7. Le traitement

7.1. Localisation des unités de traitement

Une fois collectés, les déchets sont transportés dans des centres de traitement agréés, soit pour élimination, soit pour valorisation matière.

Flux	Site de traitement	Type de traitement
OMR	Novergie SUEZ RV ENERGIE - Vedène 84270	Unité de valorisation énergétique
EMR	Paprec - Orange 84100	Quai de transfert
	Paprec Valrena - Lansargues 34 130	Centre de tri
Papier	Paprec Mediterranée - Pujaut 30131	Centre de tri
Verre	OI Manufacturing - Vergèze 30310 puis Maltha Glass - Lavilledieu 07170 (à partir de septembre 2025)	Plateforme de recyclage
Biodéchets	Nextri - Chateaurenard 13160	Plateforme de déconditionnement en soupe pour préparation à la méthanisation

7.2 Nature des traitements et des valorisations

Traitement des OMR

Les ordures ménagères résiduelles sont transportées vers le pôle de valorisation énergie-matières à Vedène.

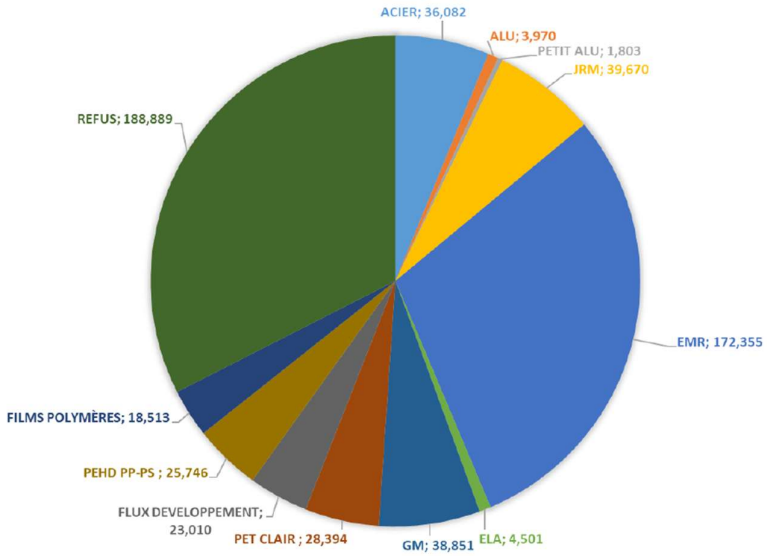
Valorisation des EMR et des papiers

Les EMR sont transportés vers le site de Paprec à Lansargues.
Depuis 2019, tous les emballages en plastique (pots et barquettes, films plastiques, suremballages) ont pu être ajoutés aux emballages déjà collectés séparément. Les papiers sont transportés jusqu'au site de PAPREC-Pujaut.
Le geste de tri s'en trouve considérablement simplifié puisque, sur le territoire de la Communauté de communes, tous les emballages se recyclent.

Chaque mois, une caractérisation d'un échantillon d'EMR (minimum 35kg) est effectué sur le site de Lansargues, où sont triés les emballages collectés sur le territoire.
Il s'agit de trier par catégorie les matériaux présents : acier, aluminium (métal), cartonnettes, briques alimentaires, papier (fibreux), plastiques et refus.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

La composition du gisement est donnée par les caractérisations et corrélée avec les résultats réels de tri (quantité entrée sur le centre de tri de Lansargues en 2025):



L'évacuation des déchets recyclables pour l'année 2025 (emballages de Lansargues et papiers de Pujaut) est de 542,87 tonnes. La quantité de refus traitée en 2025 est de 188.89 tonnes pour 593,66 tonnes collectées.

Traitement du verre

Le verre est acheminé vers l'usine de Vergèze jusqu'en aout 2025 puis vers Maltha GLASS à Lavilledieu. Il y est transformé en matière première secondaire (calcin) qui est utilisable dans les fours verriers.
L'ensemble des tonnages collectés en 2025 sont recyclés, soit 727,82t.

7.3 Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique

Le taux global de valorisation matière et énergétique s'établit à 97,60% (prise en compte des ordures ménagères, des biodéchets, des EMR, du papier, de verre, de la ferraille, du carton, du bois, du mobilier, des D3E, des gravats, des végétaux et des encombrants).
Les ordures ménagères sont incinérées, ce qui est considéré comme une valorisation énergétique.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

7.4 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

La quantité de déchets non dangereux non inertes en installation de stockage a diminué de 95,87% sur la période 2010-2025 :

2010 (en t)	2025 (en t)	Évolution (en %)
8833,69	364,48	-95,87

8. Mesures de prévention des effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement

Au cours de l'année 2025, la Communauté de communes a souhaité réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets par plusieurs actions :

- Poursuite du changement progressif des tambours des colonnes OMR 30L en 80L afin de faciliter les dépôts des ordures ménagères et de limiter l'obstruction des colonnes ;
- Communication et accompagnement des opérations de nettoyage dans le cadre du World Cleanup day et d'autres opérations de nettoyage, avec des écoles ou centres de loisirs ;
- Intervention scolaires sur le tri des déchets et plus particulièrement sur les emballages et les objets en plastique .

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

1. Modalités d'exploitation du service

	OMR	Verre	JRM	Emballages	Biodéchets	Déchetteries	Encombrants	Déchets des professionnels Cartons
Fréquence	C1* en porte-à-porte à C2* à C3* en Apport Volontaire	En fonction de la vitesse de remplissage	En fonction de la vitesse de remplissage	C1* en porte-à-porte à C2* à C3* en Apport Volontaire	C1*	2 déchetteries en régie	1 fois par mois	C1*
Collecte et contenants	Collecte gérée en régie Conteneurisation pour le porte-à-porte Colonnes enterrées pour l'Apport Volontaire	Apport Volontaire Régie	Apport Volontaire Régie	Collecte gérée en régie - Sacs en porte-à-porte - Colonnes enterrées pour l'Apport Volontaire	Collecte gérée en régie Colonnes enterrées pour Apport Volontaire		Porte à Porte en régie	Porte à Porte en régie
Transport	Régie	Régie et PASINI	Régie	Régie et PAPREC pour le transfert depuis le quai	Régie	Régie	Régie et PASINI	Régie
Traitement	Unité Novalie de Suez - Vedène	OI Manufacturing (jusqu'en aout 2025 Maltha Glass - Lavilledieu 07170	Centre de tri de Pujaut	Centre de tri de Lansargues	Nextri - Chateaurenard	Divers traitements	SUEZ - Montfavet	Centre de PAPREC Orange

**C1 : une fois par semaine, C2 : deux fois par semaine, C3 : trois fois par semaine*

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

Quantités de déchets collectés par la collectivité

2025	OMR	Biodéchets	Verre	JRM	Emballages	Carton en PAV	Textile	Déchets dangereux dont DEEE	Matériaux recyclables (bois, métaux, cartons)	Déchets verts	Encombrants et mobilier	Gravats	Autres déchets	Total
Kg/hab. collectivité	198	4	35	42			4	12	61	159	96	122	2	735
Données région Sud PACA*	331	0.2	26	40			2	7	32	68	74	81	8	669

* Données Observatoire régional des déchets PACA 2023

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

2. Montants annuels

2.1 Montants annuels des dépenses et des recettes

Les dépenses et les recettes du service se sont élevées à :

- Fonctionnement :

Dépenses : 3 406 316,89€
Recettes : 3 363 571,84 € (dont TEOM 2 924 060 €)

- Investissement :

Dépenses : 3 880 309,75 € €, dont 24 152 € de restes à réaliser 2024
Recette : 0 €

	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025-2024
Dépenses de fonctionnement (Contrats de prestation, rémunération du personnel, cotisation, entretien du matériel, carburant etc)	2 490 495,44 €	2 734 422,96 €	3 178 969,20 €	3 406 316,89 €	7%
Recettes de fonctionnement (TEOM, reprise matière etc)	2 807 382,07 €	3 159 950,58 €	3 233 003,09 €	3 363 571,84 €	4%
Dépenses d'investissement (Construction, terrain, titre et participation etc)	4 539 118,65 €	4 380 397,66 €	4 901 467,27 €	3 880 309,75 €	-21%
Recette d'investissement (Subvention etc)	3 766,00 €	14 096,00 €	80 129,00 €	0€	-100%

2.2 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Montant annuel en € TTC en 2025
avr-84	Traitement des gravats	3 531,00
COPAT		9 843,00
Alcyon	Traitement des végétaux et du bois	79 441,00
AZUR Trucks Location	Location camion de collecte	61 952,00
CHIMIREC	Traitement des déchets dangereux	7 798,00
NEXTRI	Traitement des biodéchets	14 194,00
PAPREC	Tri et transport des EMR, traitement du carton et du papier	253 752,00
PASINI	Transport des encombrants et du verre	48 578,00
SUEZ RV Méditerranée Vedène	Traitement des OM et des encombrants	1 014 567,00
ORTEC environnement	Prestation de lavage des colonnes d'apport volontaire	27 702,00

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

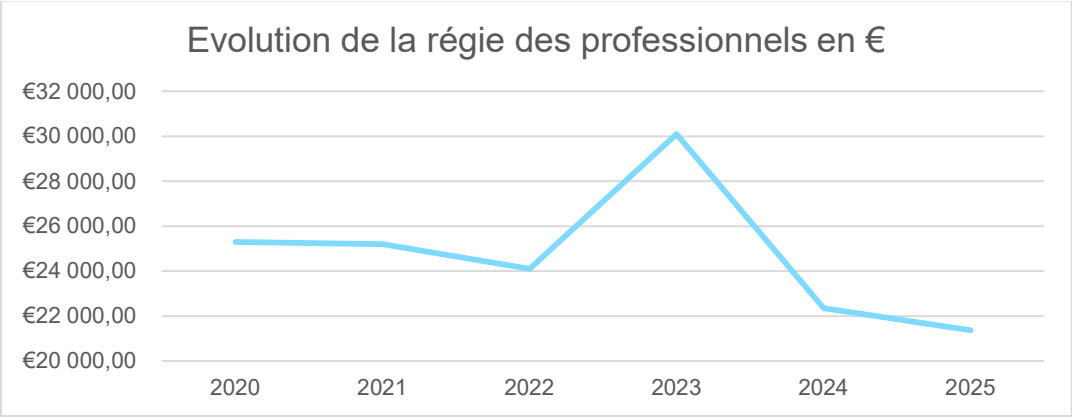
3. Modalités d'établissement de la TEOM

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ne fait pas l'objet d'un budget annexe. Cependant, afin de financer ce service, la Communauté de communes a instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
Le taux de TEOM est fixé par l'assemblée délibérante chaque année. Il est aujourd'hui de 10 % et n'a plus évolué depuis 2009.
Le produit de cette taxe s'est élevé en 2025 à 2 924 064€.

4. Produits du service de gestion des déchets

4.1 Produits de droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés

Les professionnels font l'objet d'une facturation à chaque dépôt de matières en déchetteries dont les quantités sont estimées visuellement par les gardiens des déchetteries en accord avec eux. Les tarifs sont modulés en fonction du flux.
Les facturations des professionnels des deux déchetteries ont apporté une recette de 21 367,50€, soit 987,50 € de moins qu'en 2024.
Le contrôle d'accès en déchetterie devra être revu afin de réduire le nombre de professionnels venant avec des cartes particuliers.



4.2 Produits des régies des déchets

Bilan de la régie de gestion des badges et des cartes d'accès aux déchetteries perdus et des composteurs :

	Montant des régies – 2025*
Badges perdus	630 €
Cartes accès déchetteries perdues	1 910 €
Composteurs	645 €
TOTAL	3 185 €

* Montant versé au Trésor Public.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 084-248400160-20260709-DEL_C2026088-DE

6. Aides et soutiens

Les soutiens sont les montants versés à la collectivité par les éco-organismes dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (soutiens à la tonne triée et/ou aux tonnes de matériaux valorisés), y compris les soutiens à la communication, aux ambassadeurs du tri, pour les caractérisations et pour les études d'optimisation.
Les aides sont les reprises de subventions d'investissement, les subventions de fonctionnement ou des aides à l'emploi, quel que soit leur origine.

Flux	Soutiens d'Eco-organismes et aides perçues en 2025
EMR + Papier+déchets abandonnés	193 048,95 €
Déchetteries	47 478,95 €
TOTAL	240 527,90 €

7. Recettes perçues au titre de la valorisation

Les recettes perçues au titre de la valorisation sont les ventes de matériaux ou d'énergie.

	Vente de Produits (2025)
EMR - papier - carton	75 115,14 €
Verre	12 514,95 €
Déchets en déchetterie	33 636,76 €
Total	121 266,85 €